

Lettre RAR

Objet : site Internet, CME, emplois créés

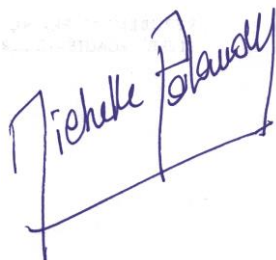
Monsieur le maire,

Suite au dernier conseil municipal du 30 juin 2014, nous avons plusieurs questions à vous poser et demandes à vous faire.

- 1) Votre règlement intérieur prévoit sur le site Internet de la commune une page d'expression de ce que vous appelez les « groupes », page qui n'existe pas encore et dont vous aviez nié la nécessité par courrier en 2010. C'est bien d'inscrire dans le règlement intérieur l'existence de cet emplacement sur le site Internet, mais c'est illégal de ne pas le faire... Nous vous avons interpellé à ce sujet lors du dernier conseil municipal et vous n'avez pas répondu. Vous savez pourtant que le CGCT impose que le maire réponde aux questions des élus concernant une délibération en débat. Une fois de plus, vous n'avez pas respecté la loi... Nous vous demandons donc de mettre en place cet espace d'expression des élus de l'opposition dans les plus brefs délais.
- 2) Nous vous demandons de nous faire parvenir la liste des bénéficiaires du CME depuis que ce contrat existe, y compris celle des bénéficiaires de l'année 2014.
- 3) Lors du conseil municipal du 30 juin 2014, nous vous avons fait remarquer que vous n'avez pas indiqué les critères de sélection qui vous permettent de choisir les 17 bénéficiaires. Vous n'avez présenté, dans une note annexe à la délibération, que les critères de candidature. Nous vous prions de nous communiquer ces critères de choix des lauréats. Nous vous faisons remarquer que ce manque entache votre délibération d'illégalité. Dans le cas où vous ne seriez pas en mesure de communiquer ces critères de sélection, nous vous demandons d'annuler cette délibération qui serait alors illégale.
- 4) Comme prévu dans le règlement intérieur nous restons dans l'attente des 3 DVD des enregistrements vidéo des 3 conseils municipaux de ce mandat.
- 5) Nous avons constaté dans le compte administratif que vous avez créé 81 emplois non titulaires en 2013, contrairement aux assertions que vous avez émises lors du conseil. Vous voudrez bien nous communiquer la liste des emplois ainsi créés et le montant de leur rémunération.

Veillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Michelle Palandre
Conseillère municipale



Alain Pelosato
Conseiller Municipal

